

VIVIANE TEITELBAUM

RECU LE 20 JAN. 2023

Députée bruxelloise

Interpellation

~~Question orale~~ de Viviane Teitelbaum, Députée, adressée à Mme Barbara Trachte, Ministre-Présidente en charge de la Promotion de la santé, des Familles, du Budget et de la Fonction publique.

Concernant : Le guide pour l'EVRAS et l'accord de coopération

Madame la Ministre-Présidente,

Depuis le 12 juillet 2012, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est inscrite comme faisant partie des missions de l'enseignement obligatoire. Cela implique donc une reconnaissance officielle de la nécessité d'intégrer l'EVRAS tout au long de la scolarité.

Dans l'objectif de coordonner la mise en œuvre de l'EVRAS, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale ont, en juin 2013, conclu un protocole.

En 2021, dans le cadre des SC-EVRAS (Stratégies de concertation), les acteurs et actrices réalisant de l'EVRAS ainsi que les enfants et jeunes interrogé-es, se sont accordés d'aborder l'EVRAS durant tout le parcours scolaire au travers de la création d'un guide. En avril 2022 était donc finalisé un guide reprenant différents apprentissages en matière de vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS) pouvant baliser les interventions d'EVRAS réalisées auprès des enfants et des jeunes, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé. Il s'adresse principalement aux acteurs et actrices internes à l'école (enseignant-es, directeurs et directrices, éducateurs et éducatrices, etc.) et externes à l'école (organisations de jeunesse, AMO, centres de planning familial, associations thématiques, centres PMS, services PSE, etc.).

Par ailleurs, un accord de coopération vient d'être approuvé en première lecture par les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Wallonie, et de la Commission communautaire française en vue de généraliser l'EVRAS dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

Cet accord de coopération contient plusieurs éléments importants dont un cadre de référence harmonisé sur le contenu des animations EVRAS, réalisé par et avec les acteurs de terrain. Ce nouveau guide est un outil essentiel tant pour donner un cadre clair à l'EVRAS, pour la rendre plus égalitaire et la généraliser en respectant tous les prescrits en matière de libertés fondamentales, comme la liberté de culte ou l'orientation sexuelle tout en promouvant la recherche du choix libre et éclairé, la lutte contre l'exclusion, le rejet du dogmatisme et de toute discrimination, la défense de la démocratie et de la citoyenneté.

Autre point important, un label EVRAS pour les intervenant.e.s, commun aux secteurs de l'enseignement, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, doit garantir la qualité des animations et les conditions dans lesquelles cela se déroulera.

Mais notons aussi un continuum de l'EVRAS tout au long de la scolarité et l'obligation de réaliser au minimum une animation dans toutes les classes de 6^{ème} primaire et de 4^{ème} secondaire de Wallonie et de Bruxelles (soit 85.000 élèves en Wallonie et 25.000 à Bruxelles) ;

Un programme financé également pour Bruxelles.

Les premières animations pourront commencer à être dispensées à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Malgré ces points positifs, le guide fait l'objet de certaines critiques concernant différents passages dont celui particulièrement interpellant, concernant les enfants de 9 à 11 ans, et qui mentionne « *Reconnaître que les partages de sextos et/ou de nudes peuvent être excitants et être source de plaisir, dans un cadre de confiance et de consentement avec l'autre* ».

Si on peut se réjouir qu'enfin on avance dans la généralisation de l'EVRAS, de la labellisation et du continuum dans la scolarité, je voudrais vous poser les questions suivantes

- Suite aux différentes critiques sur l'approche de certaines tranches d'âges, une révision du guide est-elle prévue ? Dans quel délai ?
- Au-delà du fait que les formulations employées doivent être adaptées aux publics cibles auxquelles elles se réfèrent, s'agira-t-il d'une réelle modification de fond ? Y a-t-il eu une concertation avec vos collègues les ministres Désir et Morreale ?
- Les premières animations pourront commencer à être dispensées à partir de la prochaine rentrée scolaire. Est ce que ce sera le cas sur Bruxelles ?

Je vous remercie pour vos réponses.



députée